

# S'INSTALLER

## INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION AGRICOLE AVEC OU SANS LES AIDES JEUNE AGRICULTEUR

La loi sur les territoires ruraux du 23 février 2005 a reconnu la filière équine comme activité agricole (article L311.1 du code rural). Par conséquent, la filière équine bénéficie à ce titre, sous certaines conditions, des aides à l'installation. Pour bénéficier des aides à l'installation, Dotation Jeune Agriculteur (DJA), les candidats doivent répondre notamment à des conditions d'âge et de formation et élaborer un plan d'entreprise (PE) validé par le Préfet. Les aides à l'installation sont conditionnées au respect par le bénéficiaire d'un certain nombre d'engagements pendant une période de 4 ans.

Il vous sera notamment demandé de justifier d'un diplôme agricole de niveau IV (cf. fiche 8) conférant la capacité professionnelle agricole (CPA).

### **Le dispositif d'accompagnement de l'installation avec les aides de l'Etat (DJA), se décompose de la manière suivante :**

- Point d'Accueil Installation (PAI),
- Centre d'élaboration du PPP (CE3P),
- Agrément préfectoral,
- Stage collectif obligatoire de 21 h,
- Réalisation des formations et/ou stages préconisés,
- Validation du PPP
- Elaboration d'un Plan d'entreprise avec accord bancaire
- Agrément de la demande de DJA par la Commission permanente de la Région Normandie.

### **Point d'accueil installation (PAI)**

Le PAI est le guichet unique ouvert à toute activité agricole pour l'accueil et l'accompagnement des candidats qui ont un projet de création ou reprise d'activité agricole plus ou moins défini.

Le PAI est un lieu où il est possible de s'informer sur :

- Les démarches à faire dans le cadre d'une première installation,
- Les différentes formes d'emploi et de formation en agriculture,
- Les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat (DJA), de la région, du département
- Les modalités du parcours installation aidée (Plan de Professionnalisation Personnalisé : PPP, stage 21H, Plan d'Entreprise...)
- Les modalités pour acquérir la Capacité professionnelle agricole (CPA).
- Les organismes qui peuvent accompagner les porteurs de projets de création ou reprise d'activités agricole.

### **C'est la première étape vers l'installation agricole avec la DJA :**

Au-delà des missions, d'information, d'orientation vers des structures de conseil, Pour les porteurs de projet qui demande la DJA, Le conseiller du Point d'Accueil Installation remet au candidat (en fonction du degré d'avancement du projet) un document appelé « autodiagnostic ».

Le candidat devra dûment le compléter et le transmettre au conseiller PAI de son département. Le rendez-vous CE3P est fixé au plus tard 15 jours après la remise de l'autodiagnostic complet.

## Les organismes labellisés PAI

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

Point Accueil Installation  
6 Avenue de Dubna - CS 90218  
14209 Hérouville Saint Clair cedex  
Tel : 02.31.70.25.09  
Chambre-agriculture-14.fr

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

Point Accueil Installation  
Maison de l'agriculture - Avenue de Paris  
50009 Saint Lô cedex  
Tel : 02 33 06 46 69  
Chambre-agriculture-50.fr

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ORNE

Point Accueil Installation  
Maison de l'agriculture  
52 Bd du 1er chasseurs - CS80036  
61001 Alençon cedex  
Tel : 02.33.31.49.05  
Chambre-agriculture-61.fr

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

Point Accueil Installation  
2 espace de la garenne - 27930 GUICHAINVILLE  
Tel : 02.32 28 73 84  
Chambre-agriculture-27.fr

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE-MARITIME

Point Accueil Installation  
Chemin de la Bretèque CS 30059  
76237 BOIS-GUILLAUME  
Tel : 02.35 12 50 91  
Chambre-agriculture-76.fr

## ÉQUI-PROJETS



Un réseau d'experts pour vous accompagner dans vos projets équins en Normandie. Créé en 2006 à l'initiative du Conseil des Chevaux de Normandie et labellisé par la Pôle Hippolia, le réseau équi-projets accompagne la création et le développement des exploitations équines.

Ce réseau équi-projets porté par le Conseil des Chevaux de Normandie vous facilite les démarches à la création en mutualisant des compétences et des services équins :

- Recherche de foncier bâti et non bâti
- Réalisation d'études de faisabilité
- Mobilisation des aides à la création et aux investissements
- Recherche de financements
- Mise à disposition de formations adaptées
- Proposition d'offre d'emplois et recrutement de salariés...

**CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE**  
Stéphane DEMINGUET  
Chargé de projets développement régional  
Animateur du réseau équi-projets  
Campus Effscience - Bâtiment Érable  
8 rue Léopold Sédar Senghor  
14460 Colombelles  
T : +33 (0)2 31 27 10 10  
M : +33 (0) 6 17 98 29 13  
E : stephane.deminguet@chevaux-normandie.com